

Cher utilisateur de Narcoreg,

L'AFMPS lancera **le 21 mai 2025** une nouvelle version de Narcoreg, l'application en ligne obligatoire pour l'enregistrement des livraisons et des réceptions de stupéfiants et de substances psychotropes. Cette mise à jour a été développée sur la base des retours précieux du secteur et comprend plusieurs améliorations significatives et de nouvelles fonctionnalités qui augmentent considérablement la facilité d'utilisation.

## Principales nouvelles fonctionnalités

### 1. **Suppression des déclarations (avec historique complet : qui, pourquoi et quand)**

Les déclarations inutiles ou incorrectes peuvent être supprimées individuellement ou en masse (max. 500), avec un aperçu complet indiquant qui a effectué la suppression, pourquoi et quand. Il **n'est donc plus nécessaire** de supprimer les déclarations en utilisant des **quantités négatives**.

**Attention :** Cette fonctionnalité s'applique exclusivement aux déclarations introduites après la mise à jour. Les déclarations antérieures ne contiennent pas les métadonnées nécessaires pour une suppression sûre et entièrement traçable.

### 2. **Modification des déclarations (avec historique complet : qui, quoi, pourquoi et quand)**

Les erreurs peuvent être corrigées ou les informations manquantes ajoutées, avec une traçabilité complète de chaque modification.

**Attention :** Cette fonctionnalité s'applique uniquement aux déclarations introduites après la mise à jour. Les déclarations antérieures ne contiennent pas les métadonnées requises pour être modifiées de manière sûre et correcte.

### 3. **Historique utilisateur**

Transparence concernant le collaborateur ayant introduit une déclaration.

**Attention :** Cette fonctionnalité n'est disponible que pour les déclarations effectuées après la mise à jour. Pour les déclarations précédentes, cette information n'est pas disponible, faute de données concernant l'utilisateur ayant effectué la déclaration. Il n'est donc pas possible d'afficher de manière fiable l'historique utilisateur.

### 4. **Détection des déclarations en double**

Narcoreg reconnaît et signale désormais les déclarations en double afin d'éviter des doublons inutiles. Lors du téléchargement de fichiers CSV, il est en outre vérifié si un fichier portant le même nom a déjà été téléchargé au cours de la même session. Dans ce cas, l'utilisateur reçoit un avertissement.

### 5. **Exportation de l'historique des déclarations vers CSV**

Exportez en un clic jusqu'à 65 000 déclarations pour une gestion interne ou des analyses approfondies.

**Attention :** un fichier CSV contient uniquement des données brutes et **ne prend pas en charge la mise en forme, les formules ou les filtres**. Pour effectuer des modifications supplémentaires, telles que l'ajout de mise en forme visuelle ou de calculs, il est recommandé d'**enregistrer d'abord le fichier au format Excel (.xlsx)**. De cette manière, les modifications apportées seront conservées lors de l'enregistrement.

### 6. **Numéro de référence de la déclaration**

Chaque déclaration recevra un numéro de référence unique, optimisant ainsi l'administration et la traçabilité.

### 7. **Notifications lors de la connexion**

Les messages importants d'erreur ou d'avertissement apparaîtront directement à la connexion, pour une information plus rapide.

## Important pour les utilisateurs machine-to-machine

Ces changements n'ont aucun impact sur les intégrations machine-to-machine existantes.

Si vous souhaitez utiliser la récupération d'informations via le nouveau numéro de référence, veuillez consulter les cookbooks ci-joints :

- Cookbook Authorization Code Flow (pour les pharmacies)
- Cookbook Client Credential Flow (pour d'autres institutions)

### **Indisponibilité temporaire lors du lancement**

Narcoreg sera temporairement indisponible durant la mise à jour **le 21 mai 2025 entre 12h00 et 13h00**.

Visionnez [cette vidéo](#) pour un aperçu des principales nouveautés.

### **Informations complémentaires**

Les sources ci-dessous seront mises à jour suite à la nouvelle version de Narcoreg et seront disponibles dans leur version actualisée à partir du 21 mai 2025. Veuillez toujours consulter le lien web pour obtenir les informations les plus récentes, ces sources étant mises à jour régulièrement :

- [AFMPS Narcoreg](#)
- [Manuel narcoreg.be](#)
- [Questions et réponses](#)

### **Questions**

[narcotics@afmps.be](mailto:narcotics@afmps.be)